

Foyer résidence

Le Glouahec



LIVRET D'ACCUEIL



HISTORIQUE

L'établissement porte le nom « Le Glouahec » en hommage à Mademoiselle Elisa LE GLOUAHEC, née en 1844, décédée en 1914, bienfaitrice de la commune. C'est en grande partie, grâce à la vente des biens cédés par Mademoiselle LE GLOUAHEC à la collectivité (testament olographe du 4 avril 1914), que le foyer logement a vu le jour en 1971.

Cet édifice a été construit en 1970 par l'Office Départemental des HLM du Morbihan, sur un terrain de 6 768 m².

La pose de la première pierre a eu lieu le 14 mai 1970.

En 1987, bien qu'entretenu régulièrement, le foyer-résidence ne répondait plus aux besoins de l'époque, compte tenu de sa date de mise en service (17 mai 1971), de son taux d'occupation, ainsi que des demandes d'admission qui ne pouvaient être satisfaites.

Il devenait donc nécessaire d'envisager l'extension du bâtiment et de procéder à la rénovation complète des locaux existants.

A la suite d'un projet lancé par la municipalité, le Conseil Municipal, en date du 29 décembre 1987, donnait garantie à l'emprunt contracté par l'Office Départemental des HLM du Morbihan, pour la mise en œuvre de cette réalisation.

Les travaux ont commencé le 16 octobre 1989 :

- Construction d'un deuxième étage, pouvant recevoir 15 logements et annexes, ainsi qu'un étage en façade, destiné à une salle d'animation pouvant accueillir l'ensemble des pensionnaires de la résidence.

- Parallèlement à ces travaux, la rénovation des 43 logements existants s'est poursuivie (électricité, chauffage, sanitaire, etc...). Ils ont permis la redistribution des locaux communs, y compris la mise en place d'un ascenseur desservant les deux étages du bâtiment.

Le premier jour du printemps 1990 a été particulièrement marqué par le retour des pensionnaires. Ils avaient séjournés à Carnac pendant la durée des travaux entrepris dans le bâtiment. C'est donc, avec joie, que chacun s'est retrouvé au pays et a découvert le nouveau profil du foyer, complètement rajeuni et mis au goût du jour.



De nombreux allers et retours perdurèrent encore pendant quelques temps, néanmoins le résident se sentait « chez lui », se retrouvant dans « ses meubles », entouré d'un cadre agréable. Ce nouveau lieu a contribué très largement à une adaptation rapide de la part des anciens pensionnaires, ainsi que pour les nouveaux arrivants.

La réhabilitation et l'extension du foyer offraient désormais CONFORT, SECURITE, LIBERTE, pour le respect de chacun.

En 1996, les nouvelles réglementations en matière de sécurité délivraient au Foyer Résidence « Le Glouahec », un avis défavorable quant à la continuité du service. En effet, la commission de sécurité incendie et les services vétérinaires, pour la cuisine, décidaient la fermeture administrative de l'établissement.

Par ailleurs, depuis la date de la signature de la convention tripartite (état, département, établissement) au 1^{er} avril 2004, le foyer logement est devenu EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Il fonctionne sous le contrôle des autorités de tarification, à savoir le Conseil Général du Morbihan et l'Agence Régionale de Santé.

La signature de la première convention tripartite (2004 – 2009) a permis d'assurer les travaux suivants :

- la remise aux normes des installations incendie (détecteurs de fumée dans tous les appartements et locaux collectifs, mise en place de trappes de désenfumage à chaque étage et nouvelle centrale incendie),

- la mise aux normes pour l'hygiène de la cuisine, avec agrandissement de celle-ci.

- agencer l'infirmierie,

- transformer le secteur administratif en créant un bureau pour l'infirmière coordinatrice, un bureau pour le médecin coordinateur, un bureau pour la comptabilité et un accueil dans le hall.

Lors de la signature de la deuxième convention tripartite, (2009-2013), nous avons obtenu :

- 1 ETP Aide-soignante
- 0.80 ETP IDE
- 0.80 ETP Psychomotricienne
- 0.40 ETP Ergothérapeute
- 0.15 ETP Médecin coordonnateur.

Deux avenants (en 2010 et 2012) sont venus compléter la convention afin :

- de valider le passage au tarif global de l'EHPAD, qui a permis d'enrichir l'offre de prestations.

- d'augmenter le temps de la psychologue de 0.30 ETP.



SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'EHPAD implanté à Locmiquélic, est situé en bord de mer. L'établissement bénéficie d'une situation privilégiée, dans un cadre paisible et reposant, à proximité de tous les commerces et services publics.

Un environnement et un cadre exceptionnel

NOTRE MISSION

L'EHPAD « Le Glouahec » accueille en pension complète toutes les personnes âgées de plus de 60 ans valides ou en perte d'autonomie, seules ou en couple (seul un couple est autorisé), sans discrimination d'origine ni de religion.

Nous assurons, en complément avec leurs proches, un accompagnement adapté à leurs besoins en matière de qualité de vie, de bien-être et de santé.

Nos grandes missions :

- Être d'abord un lieu de vie
- Être un lieu adapté à la prise en charge de la dépendance conciliant liberté et sécurité pour chacun jusqu'à la fin de sa vie.
- Être un lieu de prévention et de soins où sont prodiguées de façon coordonnée les prestations médicales et paramédicales aux résidents.

Les admissions sont prononcées par la Direction après examen du dossier et sur avis de l'équipe soignante.



ACCUEIL ET ADMISSION

Le secrétariat est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi **de 9 H à 17 H 30**, le mercredi de **9 H à 13 H** et de **13 H 30 à 17 H 30** et le samedi **de 9 H à 12 H**.

Un dossier d'admission est à retirer au secrétariat ou est adressé sur demande, par INTERNET.

Il comprend :

- une partie administrative qui doit être complétée par le futur résident ou ses proches,
- un dossier médical qui doit être renseigné par le médecin traitant.

La demande d'admission n'est officiellement enregistrée que lorsque l'ensemble des pièces demandées a été produit. Aucune admission ne peut être prononcée sur la base d'un dossier incomplet.

Par ailleurs, une visite de l'établissement et une rencontre préalable si possible en présence du futur résident est fortement conseillée, sauf urgence.



LES DROITS DES RESIDENTS

Dès lors que le dossier est recevable, la demande est inscrite sur la liste d'attente.

La décision d'accueillir le futur résident dépend d'un certain nombre de critères et des places qui se libèrent.

Les entrées ont lieu du lundi au vendredi inclus, afin de favoriser la meilleure disponibilité possible du personnel.

Lorsque la date d'accueil est fixée, une liste des formalités d'accueil est communiquée au futur résident ou à ses proches.

Les habitudes de vie du futur résident seront recueillies afin d'apporter un accompagnement des plus adaptés.

Un contrat de séjour, décrivant l'ensemble des prestations qui sont proposées, est signé entre le résident ou ses représentants et l'établissement dès l'admission. Le règlement intérieur est remis. Il rappelle les différentes règles de vie à observer à l'EHPAD « Le Glouahec », les principales consignes de sécurité. .

En signant ce document, vous vous engagez à le respecter.

L'avancée en âge ne signifie pas que les droits disparaissent, bien au contraire. Le droit de choisir, d'être libre d'aller et venir, s'exerce toujours et ce jusqu'au bout de la vie.

La Charte des Droits et Libertés de la Personne Âgée Accueillie annexée au présent livret détaille et précise les différents droits auxquels le résident prétend, en tant que personne à part entière.

Conseil de la vie sociale

Le conseil de la vie sociale est une instance

réglementaire d'expression des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire.

Il s'agit d'un organisme consultatif sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Ce conseil se réunit au moins trois fois par an.

La liste des membres du Conseil de la vie sociale est affichée dans le hall d'entrée de la résidence.

Les intervenants extérieurs

Les résidents gardent le libre choix de leur médecin.

L'ensemble des professionnels de santé du secteur intervient au sein de l'établissement :

- kinésithérapeutes,

- orthophonistes,

- laboratoires d'analyses biologiques...

La personne de confiance

Chaque résident, peut désigner une personne de confiance, librement choisie dans votre entourage, pour l'accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

La désignation d'une personne de confiance doit se faire par écrit auprès de votre médecin traitant ou de l'infirmière coordinatrice.

PERSONNEL



CONDITIONS DE FACTURATION ET DE TARIFICATION

A l'arrivée, le résident est accueilli par une équipe qui l'accompagnera pendant toute la durée de son séjour.

L'équipe du personnel, sous la hiérarchie d'une directrice est composée de différents services :

- service administratif : 1 assistante de direction à temps plein, 1 secrétaire à mi-temps,
- service cuisine : 2 cuisiniers, 1 cuisinier à temps partiel,
- service hôtelier : 4 agents techniques, 5 agents sociaux,
- service sécurité : 1 agent technique,
- service buanderie : 1 agent social,
- service de nuit : 2 auxiliaires de soins, 2 agents sociaux,
- service animation : 1 animatrice, 1 psychomotricienne,
- service soins : 1 médecin coordonnateur, 1 infirmière référente, 1 infirmière à temps plein, 3 infirmières à temps partiel, 1 psychologue et 1 ergothérapeute également à temps partiel, 9 auxiliaires de soins et 2 AMP.

Les membres du personnel coordonnent leurs compétences pour procurer des soins de qualité, améliorer les conditions de vie, préserver la santé et l'autonomie de chacun. Ils s'attachent à concilier intérêt individuel et intérêt collectif.

Le prix de journée est proposé par le conseil d'administration, puis arrêté par le Président du Conseil Général du Morbihan. Il est révisable chaque année.

Le coût total du séjour est composé de trois tarifs additionnés, correspondant respectivement à l'hébergement, la dépendance et les soins.

Le tarif hébergement recouvre les prestations relatives à l'administration de la structure, les prestations hôtelières (location et entretien de la chambre et des locaux collectifs, restauration, nettoyage du linge), entretien des jardins, animation de la vie sociale.

Le tarif dépendance regroupe les prestations d'aide et de surveillance non liées aux soins, mais nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Il est donc fixé à partir d'une

évaluation de la dépendance, selon une grille (GIR) cotée de 1 (très dépendant à 6 (très autonome).

Une évaluation annuelle individualisée sera réalisée pour chaque résident.

En fonction du niveau de dépendance du résident, l'établissement perçoit pour les hébergements permanents, l'APA, versée par le Conseil Général. Une participation (ticket modérateur), dont le montant minimal est constitué par le GIR 5-6, reste à la charge du résident.

Le tarif soins

Notre établissement a opté pour l'option tarifaire globale. En conséquence,

- les consultations des médecins,
- l'ensemble des soins d'auxiliaires médicaux,
- les examens de radiologie légère
- les examens de biologie courante, sont pris en charge par l'établissement, sur la part de budget financé par la sécurité sociale.

Aides possibles

- L'allocation personnalisée au logement • CAF, 70 rue Sainte-Anne 56018 VANNES CEDEX
- L'aide sociale versée par le département d'origine pour aider à financer le prix de journée d'hébergement. Cette aide n'est accordée que dans certaines conditions.

Mutuelles, caisses de retraite ou organismes d'assurance et de prévoyance versent parfois à leurs adhérents des aides complémentaires (les contacter directement).

LES LOCAUX



Les soins

L'EHPAD « Le Glouahec » dispose de deux salles de bains, avec baignoires ouvrantes, très fonctionnelles, dont une relaxante au concept SNOEZELEN.

L'ensemble du personnel est attentif au respect de la pudeur de chacun et à son confort. Il se doit d'observer une discrétion totale et est tenu par le secret professionnel.

Les repas

Le petit déjeuner est servi dans les appartements dès 8 h.

Le déjeuner est servi dans la salle de restaurant à 12 h et le dîner à 18 h 30.

Les repas sont préparés sur place par du personnel qualifié dans le respect des règles d'hygiène et de diététique. Les résidents ont la possibilité de les prendre en chambre si leur état de santé l'exige après avis de l'équipe médicale.

Réparties sur 3 étages, tous les appartements, régulièrement rénovés, offrent un espace privé, propre et accueillant.

Chacun peut néanmoins personnaliser à sa convenance, l'appartement, avec des objets familiers tels que tableaux, bibelots, et petits meubles personnels dans la mesure de l'espace disponible.

Toutefois, un accord préalable est nécessaire pour l'installation de ces petits mobiliers, afin que les exigences de sécurité générales soient respectées. En terme de sécurité, tous les appartements sont également équipés d'un système d'appel relié aux récepteurs des soignants jour et nuit. À chaque étage, plusieurs espaces communs, salons, bibliothèques invitent à la rencontre, à la causerie ou tout simplement à la détente.

LA VIE QUOTIDIENNE

Les résidents peuvent inviter leur famille ou amis à se restaurer en leur compagnie dans l'espace restauration « invités », spécialement conçu pour déjeuner en cercle restreint autour d'une table conviviale. Il est souhaitable d'en aviser l'établissement 15 jours à l'avance.

Le prix du repas « invité » est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

Une commission de menus a été mise en place. Elle réunit des représentants des résidents, la direction, le responsable de cuisine, l'infirmière coordinatrice. Les avis de la commission sont pris en compte lors de l'élaboration des menus suivants et les améliorations proposées sont évaluées à l'occasion de la réunion de la prochaine commission.

Le courrier

Il est réceptionné chaque matin du lundi au samedi au bureau du service administratif, trié, puis distribué individuellement dans les appartements.

Le téléphone

Chaque appartement dispose d'un branchement téléphonique. Le résident doit prendre contact directement avec l'agence téléphonique s'il souhaite installer une ligne.

Coiffure/Pédicure

Pour vous servir, un salon de coiffure est installé dans l'établissement. Sa mise à disposition est planifiée, les rendez-vous sont à prendre auprès du personnel soignant. Mais si le résident le souhaite, il peut également s'adresser à son ancien coiffeur.

Un espace de pédicure est également installé. Le passage des podologues est planifié et les rendez-vous sont à prendre auprès du personnel soignant.

Ces prestations sont payantes.

LOISIRS ET ANIMATIONS

Les visites

Elles sont possibles aux heures qui conviennent à chacun à condition de ne gêner ni le service, ni les autres résidents.

Les absences

Si l'état de santé du résident le permet, il peut sortir à sa convenance tous les jours, à condition d'en informer le personnel de l'établissement, de manière à éviter inquiétudes et recherches.

Le linge - hygiène

Les vêtements personnels et le linge de toilette doivent être marqués aux nom et prénom entiers et tissés. Les étiquettes seront cousues sur le pourtour de tous les effets. Un service de blanchisserie externe assure l'entretien du linge, mais décline toute responsabilité en cas d'éventuelles détériorations notamment des textiles fragiles (pure laine, rhovyl...)

Le linge de maison (draps, taies d'oreiller) est fourni et entretenu par l'établissement.

Aumônerie et cultes :

La liberté de conscience et le respect des pratiques religieuses est une règle fondamentale.

Chaque premier jeudi du mois, l'après-midi, la messe est assurée par le curé, au sein de la résidence.



Loisirs et animations constituent un moyen d'améliorer la qualité de vie des résidents au quotidien. L'animatrice est présente du lundi au vendredi.

Des activités et animations collectives sont proposées : gymnastique douce, jeux de société, différents ateliers (mémoire, cuisine - pâtisserie, créatifs...), chorale, rencontres avec d'autres établissements, sorties...

Les amis de l'EHPAD « Le Glouahec »

Des bénévoles s'impliquent régulièrement dans l'animation (lecture, accompagnement).

La direction et le personnel se tiennent à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous invitent à venir visiter l'établissement.